



**Recueil des délibérations  
du conseil municipal  
du 21 septembre 2018**

-----

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	27
Procurations .....	6
Absents.....	2

-----  
Séance du 21 septembre 2018  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT(*parti au point 29, procuration à Françoise LEGRAND*), Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Nicole REMONT, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE, Sophie TAESCH,

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	A	David VALENCE
Marie-France LECOMTE	A	Marie-José LOUDIG
Sabriya CHINOUNE	A	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	A	Jacqueline THIRION
Serge VINCENT	A	Jean-Louis BOURDON
Nadia ZMIRLI	A	Michel CACCLIN

Absents excusés :

Ousseynou SEYE  
Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018- n° 1a  
180061a

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2018**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018 est :

**ADOPTE PAR 26 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES – N.ZMIRLI - S. ROCHOTTE – S. TAESCH -)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25.06.2018

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/09/2018

---

Numéro de l'acte : 01DCM180061a ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180061a-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Sylvie TREF

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 1b  
180061b

**DEMANDE DE DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL DE LA SOCIETE DECATHLON**

Par courrier du 3 septembre 2018 l'unité départementale de la DIRECCTE du Grand Est informe la Ville qu'elle a été saisie d'une demande de dérogation temporaire au repos dominical de la Société DECATHLON, pour le dimanche 14 octobre 2018, en application de l'article L 3132-20 du Code du Travail, afin de réaliser des travaux d'aménagement du magasin DECATHLON à Saint-Dié-des-Vosges.

La Société précise qu'il ne s'agit pas d'une ouverture dominicale du magasin au public, mais simplement de la participation de collaborateurs au déménagement hiver du magasin (bascule de saison), sans activité commerciale.

L'autorisation ou le refus de l'administration est subordonné à une consultation obligatoire auprès du conseil municipal qui doit délibérer dans le mois suivant la réception du courrier.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable à la demande de dérogation temporaire au repos dominical sollicitée par la Société DECATHLON, pour la journée du 14 octobre 2018, aux fins de travaux d'aménagement du magasin DECATHLON à Saint-Dié-des-Vosges.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Demande de dérogation temporaire au repos dominical de la Société Décathlon

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2018

---

Numéro de l'acte : 01DCM180061b ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180061b-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Sylvie TREF

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres

21 septembre 2018 – n° 2  
180062

**REMPLACEMENT DE MONSIEUR JOHANN RUH AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et L 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral 2804/2016 en date du 14 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant que Monsieur Johann RUH a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal par courrier du 24 juillet 2018,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Johann RUH en tant que conseiller communautaire et de désigner un nouveau délégué,

**LE CONSEIL**

Est élue :

- Liste Saint-Dié Avenir :

\* Madame Marie-Claude ANCEL

**ADOPTE PAR 26 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES - N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE - S. TAESCH –)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*David Valence*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Remplacement de Monsieur Johann RUH au sein du conseil communautaire

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180062 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180062-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.6. Autres

21 septembre 2018 – n° 3 (1/2)  
180063

**REPLACEMENT DE MONSIEUR JOHANN RUH DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS ET INSTANCES DANS LESQUELLES IL SIEGEAIT**

Suite à sa démission de conseiller municipal par courrier du 24 juillet 2018, il y a lieu de remplacer Monsieur Johann RUH dans les différentes commissions et instances dans lesquelles il siégeait :

- **COMMISSION « EDUCATION »**  
Titulaire : Nicole REMONT
- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
Suppléant : François FICHTER
- **COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**  
Suppléant : François FICHTER
- **SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES**  
Suppléant : Nicole REMONT
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (TELEVISION)**  
Suppléant : Nicole REMONT
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION YVAN ET CLAIRE GOLL**  
Titulaire : Nicole REMONT
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUT**  
Suppléant : Nicole REMONT
- **ECOLE PAUL ELBEL MATERNELLE**  
Titulaire : Nicole REMONT
- **CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE VAUTRIN LUD**  
Titulaire : Nicole REMONT
- **CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU L.E.P. JACQUES AUGUSTIN**  
Titulaire : Nicole REMONT
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION N.D. DE LA PROVIDENCE**  
Titulaire : Nicole REMONT
- **ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION (ADALI)**  
Suppléant : Caroline PRIVAT MATTIONI
- **ASSOCIATION AMORCE** (Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnelles pour la gestion des Déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur)  
Suppléant : Patrick ZANCHETTA

21 septembre 2018 – n° 3 (2/2)  
180063

- **SDANC (SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES)**  
Suppléant : Roselyne FROMENT
  
- **SA HLM « LE TOIT VOSGIEN »**  
Titulaire : Marie Claude ANCEL

**LE CONSEIL :**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les désignations dans les commissions et instances énumérées ci-dessus.

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES - N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE - S. TAESCH –)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*David Valence*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Remplacement de Monsieur Johann RUH dans les différentes commissions et instances dans lesquelles il siègeait

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180063 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180063-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.6. Autres

21 septembre 2018 – n° 4  
180064

**REPLACEMENT DE MADAME RAMATA BA DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS  
ET INSTANCES DANS LESQUELLES ELLE SIEGEAIT**

Suite à sa démission de conseillère municipale par courrier du 18 août 2018, il y a lieu de remplacer Madame Ramata BA dans les différentes commissions et instances dans lesquelles elle siégeait :

- **COMMISSION « ASSOCIATIONS »**  
Titulaire : Sophie TAESCH
- **COMITE CONSULTATIF DES QUARTIERS VILLAGE**  
Titulaire : Sophie TAESCH
- **COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**  
Suppléant : Sophie TAESCH
- **COMITE DE GESTION DU CENTRE SOCIAL LUCIE AUBRAC**  
Suppléant : Sophie TAESCH

**LE CONSEIL :**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les désignations dans les commissions et instances énumérées ci-dessus.

**ADOpte PAR 7 VOIX POUR**

Abstentions : 26



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Remplacement de Madame Ramata BA dans les différentes commissions et instances dans lesquelles elle siègeait

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180064 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180064-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.6. Autres

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 5  
180065

**REPLACEMENT DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

Considérant que le conseil municipal, par délibération en date du 18 avril 2014, a procédé à la désignation de ses représentants au comité de la caisse des écoles.

Considérant qu'il y a lieu de remplacer deux membres du conseil municipal au sein de ce comité.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

Le Maire propose de remplacer :

- Madame Marie-José LOUDIG (devenue membre de droit)
- Monsieur Johann RUH (démissionnaire)

par :

- Madame Dominique CHOBAUT
- Madame Nicole REMONT

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES - N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE - S. TAESCH –)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*(Signature)*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Remplacement de deux représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180065 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180065-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.6. Autres

21 septembre 2018 – n° 6  
180066

**ODONYMIE - DENOMINATION D'UN QUAI ET DE DEUX RUES**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la dénomination du quai et des rues suivantes :

1. Quai de la Meurthe
2. Rue de la Bolle prolongée
3. Rue du 12ème Régiment d' Artillerie prolongée

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- PROPOSE les dénominations suivantes :

1. Quai de la Meurthe : baptisé « *Quai Abel Ferry* ».
2. Rue de la Bolle prolongée : baptisée « *Rue Germaine Marchal* ».
3. Rue du 12ème Régiment d' Artillerie prolongée : baptisée « *Rue du Général Barrard* ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Odonymie - Dénomination d'un quai et de 2 rues

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/09/2018

---

Numéro de l'acte : 01DCM180066 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180066-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Sylvie TREF

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.3. Autres

21 septembre 2018 - n° 7 (1/2)  
180067

**APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, FOURNITURES ET SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle supérieure à 200 MWh et depuis le 1er janvier 2016 pour ceux ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh.

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Deux groupements de commandes d'une durée de 2 ans ont été élaborés en conséquence par le Grand Nancy le 1er janvier 2015 puis le 1er janvier 2017. Ces marchés ont permis en outre de réduire l'ensemble des factures de gaz naturel des 144 membres volontaires. Le groupement actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018 et il convient de renouveler l'opération.

Une proposition de groupement

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2017-2018, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période de deux ans et ouvert aux communes, intercommunalités et partenaires sur le territoire lorrain.

La mise en place de ce groupement de commandes permet :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

La force du groupement réside dans la concentration en un appel d'offres d'un important volume de gaz naturel à acheter.

Il est difficile de se prononcer sur l'évolution du prix car celui-ci dépend avant tout de la situation du marché boursier européen de gaz naturel lors de l'achat, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,40 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,

- 0,50 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'Agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel (entre 50 et 60 €/MWh).

Un plafond de 10 000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations.

Les indemnités inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 23 mars 2018,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en regard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 23 mars 2018,

- DIT que la participation financière de la commune de Saint-Dié-des-Vosges est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,

- AUTORISE le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180067 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180067-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.3. Groupements de commande

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 8  
180068

**VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

**BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b> Article 673 : Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 000,00		
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 6125 : Crédit Bail Immobilier	- 1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme,  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Virements et inscriptions de crédits

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception :

---

Numéro de l'acte : 01DCM180068 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180068-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Sylvie TREF

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 9  
180069

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget 2018, les subventions suivantes

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux organismes et associations telles que définies ci-dessous :

**Fonction 20**

(Education)

: - Caisse des Ecoles .....210 000 €

**Fonction 300**

(Culture) :

- Les Jardins de la Chapelle Saint-Roch.....3 000 €

**Fonction 5 200**

(Interventions Sociales) :

- Centre Communal d'Action Sociale .....194 000 €

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES - N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE - S. TAESCH –)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Attribution de subvention

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180069 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180069-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions accordées à des associations

21 septembre 2018 – n° 10 (1/2)  
180070

**INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) – PARTICIPATION  
AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE PETR DU PAYS DE LA DEODATIE  
– SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, ratifiée par l'article 39 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016,

Vu la signature de la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et pour le Climat) signée le 12 mai 2016 et son avenant signé le 25 février 2017,

Dans le cadre du programme TEPCV, le Pays de la Déodatie prévoit le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Afin de créer une infrastructure cohérente, facilitant l'interopérabilité et la visibilité du déploiement, le Pays de la Déodatie souhaite organiser un groupement de commandes avec les collectivités qui investisse sur son territoire mais aussi avec le PETR du Pays de Remiremont qui développe lui aussi ces équipements.

Considérant que le Pays de la Déodatie accompagne les collectivités dans le déploiement cohérent et la promotion de la mobilité électrique mais ne participe pas aux frais d'équipement et de gestion des infrastructures,

Considérant l'intérêt de mutualiser les charges de l'organisation des procédures de publicité, de mise en concurrence et d'exécution des marchés d'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques via un groupement de commandes,

Dans le cadre du programme TEPCV, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a validé sa participation au projet de déploiement de la mobilité électrique.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de se joindre au groupement de commandes proposé par le PETR du Pays de la Déodatie par la signature d'une convention constitutive.

Le groupement de commandes porte sur l'installation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques comprenant :

- la fourniture et la pose de ces infrastructures de recharge,
- la fourniture et la pose de la signalétique,
- l'exploitation et la gestion du service auprès des usagers.

Il est précisé que chaque membre du groupement paiera directement le(s) prestataire(s).

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du groupement de commandes proposé par le PETR du Pays de la Déodatie,

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 10 (2/2)  
180070

- AUTORISE :

- le Maire à passer commande pour l'installation, l'exploitation et la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- la participation au groupement de commandes coordonné par le PETR du Pays de la Déodatie selon les conditions de la convention constitutive,
- le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) Participation au groupement de commandes coordonné par le PETR du Pays de la Déodatie - signature de la convention constitutive

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180070 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180070-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.3. Groupements de commande

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 11 (1/2)  
180071

**ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE LA FORÊT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 –  
DESTINATION DES COUPES ET PRODUITS ACCIDENTELS DE L'EXERCICE 2019**

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L 112-1, L 121-1 à L 121-5, L 124-1, D214-21-1, L211-1, L 212-1 à L 212-4, R213-23, L214-3, L 214-5 à L 214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L 243-1 à L243-3, L 244-1, L 261-8,

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L 362-1 et suivants,

Vu les articles 15 à 23 de la charte de la forêt communale,

Vu le règlement national d'exploitation forestière,

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes,

Considérant la présentation faite par le représentant de l'ONF,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la destination des coupes réglées et non réglées de l'exercice 2019, ainsi que sur la destination des produits accidentels susceptibles d'être récoltés en 2019,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE, suivant les propositions de l'ONF :

1 – Pour les coupes ou parties de coupes, les produits accidentels le cas échéant (voir paragraphe 2), les destinations suivantes en 2019 :

1,1 – Ventes publiques :

Mode de dévolution	Le cas échéant, groupe d'essences (résineux ou feuillus) voire essences concernées	Coupes ou parties de coupes (numéros ou lettres identifiant les parcelles forestières concernées)	Produits accidentels le cas échéant	
Vente sur pied en bloc		107 – 424 – 422 – 435 – 428 - 436	Parcelles diverses	
			Parcelles diverses	
Vente sur pied à la mesure			Parcelles diverses	
			Parcelles diverses	
Vente façonnée en bloc			Parcelles diverses	
			Parcelles diverses	

En cas d'adjudication infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être vendues à l'amiable, de même que les lots de faible valeur.

- CONFIE par ailleurs à l'ONF le soin de fixer les prix de retrait pour toutes les coupes ou parties de coupes.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 11 (2/2)

180071

1.2 – Contrats d'approvisionnement de bois façonnés conclus par l'ONF :

Groupe d'essences	Coupes ou parties de coupes numéros ou lettres identifiant les parcelles forestières concernées	Produits accidentels le cas échéant	
Résineux	102 – 116 – 219 -215 – 101 – 103 – 113 – 115 - 124	Parcelles diverses	
Feuillus		Parcelles diverses	

- ACCEPTE les modalités suivantes de mise en marché en contrats d'approvisionnement, sous forme de lots groupés, des bois issus des coupes ou parties de coupes précitées, en application des articles L 214-7, L 214-8, D 214-22 et D 214-23 du Code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement.

- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

2 – Pour les produits accidentels :

- CONFIE le soin à l'ONF de retenir la ou les destination(s) la (ou les) plus appropriée(s) au mieux des intérêts de la commune parmi celles prévues au paragraphe 1

- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme

Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Etat d'assiette des coupes de la forêt au titre de l'exercice 2019- destination des coupes et produits accidentels de l'exercice 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180071 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180071-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

21 septembre 2018 – n° 12

180072

**PARC D'ACTIVITES DE LA MADELEINE - TRANSFERT, PAR LA SOLOREM A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, DU CREDIT-BAIL DE L'HOTEL DE POLICE ET DU CONTRAT DE LOCATION**

Dans le cadre des opérations de clôture de la ZAC de la Madeleine, actée par délibération n°13 du conseil municipal du 19/09/2014, il convient, préalablement à l'établissement du bilan de clôture et de la reddition des comptes définitifs :

- d'acquérir les terrains résiduels de la ZAC auprès de SOLOREM.
- de transférer les contrats conclus par la SEV, devenue SOLOREM, dans le cadre de la construction de l'Hôtel de Police.

Par délibération en date du 20 novembre 2017, le conseil municipal de Saint-Dié-des-Vosges a autorisé le Maire à acquérir les parcelles résiduelles de la ZAC.

Cette ZAC, concédée à la Société d'Équipement Vosgienne, devenue SOLOREM par fusion-acquisition le 4 octobre 2016, comporte au titre du traité de concession et sur un terrain inclus dans son périmètre, l'Hôtel de Police. Ce bâtiment a été construit dans le cadre d'un contrat de crédit-bail de 35 ans conclu entre BATILEASE, crédit bailleur et la SEV, crédit preneur, et a fait l'objet d'un bail de location entre la SEV et l'Etat (SGAMI), pour une même durée de 35 ans.

Il convient donc de procéder au transfert de ces contrats de la SEV, devenue SOLOREM, au profit de la Ville de SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Au titre de la concession, la SOLOREM prendra en charge les différents frais inhérents à ces transferts et notamment les frais de notaire et de crédit bailleur.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu les explications du Maire,

**DECIDE**

- D'ACCEPTER le transfert au profit de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges :
  - \* du crédit bail conclu par la SEV, devenue SOLOREM, avec BATILEASE,
  - \* du contrat de location du bâtiment conclu par la SEV, devenue SOLOREM, avec l'Etat (SGAMI).
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant :
  - \* à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire,
  - \* à effectuer toutes démarches se rapportant aux présents transferts.
- D'AUTORISER la SOLOREM à imputer dans les comptes de la concession d'aménagement, les différents frais inhérents à ces transferts.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Parc d'activités de la Madeleine - Transfert par la SOLOREM à la Ville de SAINT DIE DES VOSGES du crédit bail de l'hôtel de police et du contrat de location

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180072 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180072-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 13  
180073

**CENTRE D'ACTIVITÉS DE LA PRAIRIE « CAP 6 » - CLÔTURE DES COMPTES DE L'OPÉRATION ET QUITUS À LA SOLOREM**

Par traité de concession en date du 31 mars 1995, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié à la SEV la réhabilitation, la vente ou la location et l'exploitation d'une ancienne imprimerie, en vue d'y accueillir des activités tertiaires.

Par délibération en date du 19 septembre 2014, la Ville a décidé de procéder à la clôture de cette concession.

En date du 3 octobre 2016, un acte notarié a été signé entre les parties portant sur l'acquisition par la Ville dudit bâtiment, conformément à une décision du conseil municipal du 20 mai 2016.

Par décisions de leurs assemblées générales extraordinaires respectives du 21 septembre 2016 et du 4 octobre 2016, la SEV a fait l'objet d'une fusion absorption par la SOLOREM, à effet du 4 octobre 2016. En conséquence, la SOLOREM se substitue désormais à la SEV dans l'ensemble des droits et obligations résultant de la présente convention de concession.

Le mandat a été confié à la SOLOREM le 23 février 2017, afin de poursuivre la gestion du bâtiment qui accueille, à ce jour, 9 entreprises, dont 4 sont propriétaires et 5 locataires.

Le bilan financier de clôture des comptes de la concession est arrêté au 30 juin 2018 et fait apparaître :

- un total de dépenses de 3 107 307,94 € HT,
- un total de recettes de 4 088 388,26 € HT, dont 150 000 € de participation de la collectivité,
- un résultat d'opération bénéficiaire de 981 080,32 €, dont 850 000 € ont déjà été reversés à la Ville, sous forme d'acompte, en juillet 2017.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du transfert du traité de concession ci-dessus évoqué au profit de la SOLOREM, suite à la fusion-absorption par cette dernière de la SEV à compter du 4 octobre 2016,
- APPROUVE le bilan de clôture présenté par la Société et lui donne quitus définitif de sa mission,
- PROCEDE au recouvrement du solde du résultat bénéficiaire dégagé, soit un montant de 131 080,32 €, conformément aux dispositions de l'article 24.2.1 du traité de concession susvisé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Centre d'activités de la Prairie CAP 6 - Clôture des comptes de l'opération et quitus à la SOLOREM

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/09/2018

---

Numéro de l'acte : 01DCM180073 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180073-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Sylvie TREF

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

21 septembre 2018 - n° 14  
180074

**ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION AH N° 177 ET 179, SIS 12, RUE LE CORBUSIER ET 9, RUE DE LA CATHÉDRALE**

Dans la continuité des aménagements réalisés par la Ville, destinés notamment à mettre en valeur le patrimoine culturel de la commune, une négociation a été engagée afin d'acquérir un bien immobilier, cadastré section AH n° 177 et 179, sis 12, rue Le Corbusier et 9, rue de la cathédrale, destiné à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

Considérant l'intérêt de ce bien pour la commune, compte-tenu de sa situation et des projets nécessitant cette emprise foncière,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition du bien immobilier sis 12, rue Le Corbusier et 9, rue de la Cathédrale, cadastré section AH n° 177 et 179, d'une contenance de 10a 18 ca, au prix de 180 000 € net vendeur, hors frais.

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente authentique en la forme notariée ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AH 177 et 179 sis 12 Rue le Corbusier et 9 Rue de la cathédrale

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180074 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180074-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 15  
180075

**ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION AP N°42 – LIEUDIT  
« LE RAIN DES ALOUETTES »**

La Ville a été consultée en ce qui concerne la cession d'une parcelle boisée contiguë à ses propriétés en vertu du droit de préférence dont elle dispose en sa qualité de propriétaire forestier voisin.

Souhaitant vivement accroître ses emprises foncières forestières, notamment au travers des sollicitations adressées par des propriétaires riverains, il est proposé d'acquérir une parcelle boisée située lieudit « Rain des Alouettes », cadastrée AP N°42 d'une contenance de 22 ares 85 centiares au prix de 2 500 € net vendeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'Article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

Vu le courrier d'offre de cession en date du 18 juin 2018,

Considérant l'intérêt de ce bien pour la commune compte tenu de sa situation,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AP N°42, d'une surface de 22a85ca au prix de 2 500 € net vendeur hors frais d'acte,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente authentique en la forme notariée ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AP 42 lieudit le Rain des Alouettes

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180075 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180075-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

21 septembre 2018 - n° 16  
180076

**ELECTRIFICATION RURALE - GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE LORS  
DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS RUE ROVEL**

La Ville a pour projet le génie civil du réseau téléphonique, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue Rovel (évolution après EXE).

Dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le coût de l'opération s'élève à 115 500 € TTC. La participation de la Ville, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève à 41 115,36 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Electrification rurale génie civil du réseau téléphonique lors des travaux d'enfouissement des réseaux secs Rue Rovel

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180076 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180076-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 17  
180077

**ELECTRIFICATION RURALE - GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE LORS  
DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS RUE ERCKMANN  
CHATRIAN**

La Ville a pour projet le génie civil du réseau téléphonique, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue Erckmann Chatrian.

Dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surcharge de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le coût de l'opération s'élève à 39 300 € TTC. La participation de la Ville, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève à 13 263,26 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Electrification rurale génie civil du réseau téléphonique lors des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue Erckmann Chatrian

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180077 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180077-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 18 (1/5)

180078

**MISE A JOUR DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire NOR RDFF1427139C du ministère de la décentralisation et de la fonction publique et du Secrétaire d'Etat chargé du budget du 5 décembre 2014 ;

VU le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

VU l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 18 (2/5)

180078

VU l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

VU l'avis du Comité Technique en date du 28 juin 2018,

Considérant que la mise à jour des cadres d'emplois éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel nécessite l'avis du Comité Technique et du Conseil Municipal, le tableau récapitulatif des cadres d'emplois et des montants afférents est modifié comme suit :

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 18 (3/5)  
180078

**Catégorie A**

<b>Groupe fonctionnel</b>	<b>Description des groupes de fonctions</b>	<b>Grade</b>	<b>Montant maximum mensuel brut IFSE</b>	<b>Montant maximum annuel brut CIA</b>
A1	<i>DG – DGA Direction stratégique</i>	Attaché	3018€	6390€
		Conseillers territoriaux socio-éducatifs	1623€	3440€
		Conservateurs territoriaux du patrimoine	3910€	8280€
		Conservateurs territoriaux de bibliothèque	2833€	6000€
		Attaché territoriaux de conservation du patrimoine / Bibliothécaire territoriaux	2479€	5250€
A2	<i>Directeur Management supérieur</i>	Attaché	2678€	5670€
		Conseillers territoriaux socio-éducatifs	1275€	2700€
		Conservateurs territoriaux du patrimoine	3357€	7110€
		Conservateurs territoriaux de bibliothèque	2621€	5550€
		Attaché territoriaux de conservation du patrimoine / Bibliothécaires territoriaux	2267€	4800€
A3	<i>Responsable de service Fonction d'expertise et de conseil</i>	Attaché	2125€	4500€
		Conservateurs territoriaux du patrimoine	2870€	6080€
		Conservateurs territoriaux de bibliothèque	2479€	5250€
A4	<i>Responsable de pôle / d'équipe Chargé de mission ou d'expertise</i>	Attaché	1700€	3600€
		Conservateurs territoriaux du patrimoine	2620€	5550€

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 18 (4/5)  
180078

**Catégorie B**

<b>Groupe fonctionnel</b>	<b>Description des groupes de fonctions</b>	<b>Grade</b>	<b>Montant maximum mensuel brut IFSE</b>	<b>Montant maximum annuel brut CIA</b>
B1	<i>Directeur Responsable de service</i>	Rédacteurs Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives Animateurs territoriaux	1457€	2380€
		Assistants territoriaux socio-éducatifs	997,50€	1630€
		Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1393€	2280€
B2	<i>Responsable de pôle Fonction d'expertise, de conseil, d'animation</i>	Rédacteurs Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives Animateurs territoriaux	1335€	2185€
		Assistants territoriaux socio-éducatifs	880€	1440€
		Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1247€	2040€
B3	<i>Responsable d'équipe Fonction d'expertise, de conseil, d'animation</i>	Rédacteurs Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives Animateurs territoriaux	1221€	1995€

**Catégorie C**

Groupe fonctionnel	Description des groupes de fonctions	Grade	Montant maximum mensuel brut IFSE	Montant maximum annuel brut CIA
C1	<i>Poste avec des fonctions managériales</i>	Adjoint administratifs territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux Agents sociaux territoriaux Agents territoriaux spécialisés des écoles Adjoint territoriaux du patrimoine Opérateurs des activités physiques et sportives Adjoint territoriaux d'animation	945€	1260€
C2	<i>Autres postes sans fonctions managériales</i>	Adjoint administratifs territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux Agents sociaux territoriaux Agents territoriaux spécialisés des écoles Adjoint territoriaux du patrimoine Opérateurs des activités physiques et sportives Adjoint territoriaux d'animation	900€	1200€

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise à jour les cadres d'emplois éligibles concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- RAPPELLE que le Maire fixera, par arrêtés individuels, les montants attribués pour l'IFSE et le CIA de chaque agent éligible,
- DIT que les crédits relatifs au dit régime indemnitaire seront inscrits au budget, chacun pour ce qui le concerne,
- AUTORISE le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Mise à jour du RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et du l'engagement professionnel

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180078 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180078-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.5. Regime indemnitaire  
4.5.1. Délibérations

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 19  
180079

**PERSONNEL TERRITORIAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

\* la suppression de :

- Filière technique

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 30 h au 01/07/2018

\* la création de :

- Filière technique

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 h au 01/07/2018

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Personnel territorial tableau des effectifs

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180079 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180079-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

21 septembre 2018 – n° 20  
180080

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA SOCIETE AQUADIE, TITULAIRE DU  
CONTRAT DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA REALISATION D'UN CENTRE  
AQUALUDIQUE POUR LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel de la Société AQUADIE pour l'année 2017 concernant la réalisation d'un centre aqualudique pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel d'activités 2017 de la société AQUADIE titulaire du contrat de partenariat portant sur la réalisation d'un centre aqualudique pour la ville de Saint Dié des Vosges

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/10/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/10/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180080 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180080-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 21  
180081

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE  
AQUADIE**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire a établi un rapport sur le contrat de partenariat avec la Société Aquadié. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Rapport du Maire 2017 sur le contrat de partenariat avec la société AQUADIE

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180081 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180081-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 22  
180082

**RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DE LA  
CHAUFFERIE DE KELLERMANN**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités de la Société DALKIA pour l'année 2017 concernant le service public de la chaufferie de Kellermann.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel 2017 de la société Dalkia concessionnaire de la chaufferie de Kellermann

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

**Numéro de l'acte :** 01DCM180082 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180082-DE

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 23

180083

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire a établi un rapport sur le service public de chauffage urbain. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Rapport du Maire 2017 sur le service public de chauffage urbain

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180083 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180083-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Sylvie TREF

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 – n° 24  
180084

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE G.R.D.F. CONCERNANT LE RESEAU GAZ  
DE LA VILLE**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités de GRDF pour l'année 2017 concernant le réseau gaz de la ville.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Rapport annuel d'activités 2017 de G.R.D.F. concernant le réseau gaz de la Ville

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180084 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180084-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 – n° 25  
180085

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA SOCIETE ELIOR – RESTAURATION  
ENSEIGNEMENT - DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION  
COLLECTIVE**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités de la Société ELIOR pour l'année 2017 concernant la restauration collective.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel d'activités 2017 de la Société ELIOR - Restauration Enseignement, délégataire du service public de la restauration collective

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180085 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180085-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 26  
180086

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire a établi un rapport sur le service public de la restauration collective. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

xtrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport du Maire sur le service public de la restauration collective concernant ELIOR

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180086 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180086-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 – n° 27  
180087

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA SOCIETE SODEXO – DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE (A COMPTEUR DU  
1<sup>ER</sup> AOUT 2017)**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités de la Société SODEXO pour l'année 2017 concernant la restauration collective.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel d'activités 2017 de la société SODEXO - délégataire du service public de la restauration collective à compter du 1er août 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180087 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180087-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 28  
180088

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION  
COLLECTIVE CONCERNANT SODEXO**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire a établi un rapport sur le service public de la restauration collective concernant SODEXO. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport du Maire 2017 sur le service public de la restauration collective concernant SODEXO

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2018

---

Numéro de l'acte : 01DCM180088 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180088-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Isabelle GUERVIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 – n° 29  
180089

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DU GROUPE SUEZ - DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités du Groupe SUEZ pour l'année 2017 concernant l'assainissement.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel d'activités 2017 du groupe SUEZ - délégataire du service public de l'assainissement

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180089 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180089-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 30  
180090

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire est dans l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Rapport du Maire 2017 sur le service public de l'assainissement

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180090 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180090-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 31  
180091

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DU GROUPE SUEZ - DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités du Groupe SUEZ pour l'année 2017 concernant l'eau.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*(Handwritten signature)*  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel d'activités 2017 du groupe SUEZ, délégataire du service public de l'eau

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180091 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180091-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

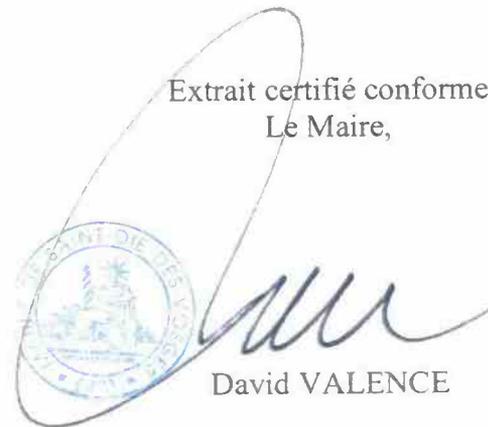
21 septembre 2018 – n° 32  
180092

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire est dans l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Rapport du Maire 2017 sur le service public de l'eau

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180092 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180092-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 - n° 33  
180093

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA SARL TANGUY - DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités de la SARL TANGUY pour l'année 2017 concernant la fourrière automobile.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport annuel d'activités 2017 de la SARL Tanguy, délégataire du service public de la fourrière automobile

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/09/2018

---

Numéro de l'acte : 01DCM180093 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20180921-01DCM180093-DE

---

Date de décision : 21/09/2018

Acte transmis par : Isabelle GUERVIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n° 34  
180094

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire a établi un rapport sur le service public de la fourrière automobile. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Rapport du Maie 2017 sur le service public de la fourrière automobile

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180094 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180094-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 – n° 35  
180095

**RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA SOCIETE O.G.F. - DIRECTION DES CREMATORIUMS,  
DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU  
SITE CINERAIRE DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Il est communiqué au conseil municipal le rapport annuel d'activités de la Société O.G.F. pour l'année 2017 concernant le service public d'aménagement et d'exploitation du site cinéraire.

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a été amenée à présenter son rapport d'activités 2017 lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2018.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport annuel 2017 de la société OGF - Direction des crématoriums, délégataire du service public d'aménagement et d'exploitation du site cinéraire de la ville de Saint-Dié-des-Vosges

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180095 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180095-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

21 septembre 2018 – n° 36  
180096

**RAPPORT DU MAIRE 2017 SUR LE SERVICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET  
D'EXPLOITATION DU SITE CINERAIRE**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire a établi un rapport sur le service public d'aménagement et d'exploitation du site cinéraire. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

**LE CONSEIL**

- Prend acte du rapport.



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Rapport du Maire 2017 sur le service public d'aménagement et d'exploitation du site cinéraire

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** 01DCM180096 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 088-218804136-20180921-01DCM180096-DE

---

**Date de décision :** 21/09/2018

**Acte transmis par :** Isabelle GUERVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. Arrêté de consignation échéance d'emprunt Dexia Crédit Local n° MPH251461EUR/0265215 - (26/06/2018)
2. Acte constitutif d'une régie d'avances temporaire pour le service sport et jeunesse – organisation de camps itinérants - (28/06/2018)
3. Réalisation d'un prêt de deux millions d'euros contracté auprès du crédit mutuel pour le financement des investissements 2018 - (24/07/2018)
4. Attribution de chèques « lire » aux bacheliers déodatien ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat - (01/08/2018)
5. Tarifs carte cité-pass' - Année 2018-2019 - (01/08/2018)
6. Participation de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges aux centres de vacances et centres de loisirs sans hébergement – Année 2018-2019 - (08/08/2018)
7. Suppression de la régie de recettes n° SD-R14 – Terrain de stationnement des gens du voyage sis « tête de la Bruyère » à Marzelay - (13/08/2018)

VILLE DE SDVV - MARCHES ATTRIBUES DU 19/06/2018 au 12/09/18

OBJET	LOTS	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHÉ € HT	N° MARCHÉ	TYPE
Aménagement d'un espace paysager sur l'emprise du Bourgogne (Espace Camille See)		24/07/2018	IDVERDE	88200	tranche ferme (parc): 150 342,54 tranche optionnelle (mobilier) : 45234,70	1801101	MAPA
Aménagement d'un Parc à l'Orme		15/06/2018	IDVERDE	88200	tranche Ferme (entrée nord, verger, allée) : 91 831,78 tranche optionnelle 1 (entrée peust, parc, entrée sud) : 206 790,84 tranche optionnelle 2 (barreau et allée, jeux) : 17 993,17	1801202	MAPA
Aménagement de la rue Dauphine		21/06/2018	LINGENHELD	68127	490 768,25	1801302	MAPA
Accord cadre électricité : Marchés subséquents de Fourniture d'énergie électrique (01/08/18- 31/12/21)	Lot 2 sites HTA-BT< ou égal à 36KVA Index 800 MWh/an (tarifs bleus)	26/06/2018	TOTAL ENERGIE GAZ	92400	359 074,89 - tarif 99,31€HT/MWh	1801401	AOO
	Lot 3 Eclairage Public 2664 MWh/an	26/06/2018	TOTAL ENERGIE GAZ	92400	825 677,11 - tarif 68,70 €HT/ MWh	1801501	AOO
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Pôle gare de SDVV		24/07/2018	SORTONS DU BOIS	68700	165 239,63	1801601	MAPA
Réfection de chaussées rue du lieutenant Bachelier et impasse du Kemberg		19/07/2018	COLAS	88650	219 520	1801701	MAPA
Rénovation de l'éclairage du POJC		27/07/2018	SODEL	88101	tranche ferme (salle P. voisard) : 55 829,71 tranche optionnelle 1 (seconde salle) : 33 071,79 tranche optionnelle 2 (luminaires) : 26 933, 67	1801801	MAPA